



## Validité des permis et des certificats d'autorisation

	Type	Validité	Renouvellement*
Permis	Construction d'un bâtiment principal	12 mois	3 mois
	Rénovation d'un bâtiment principal	6 mois	3 mois
	Construction d'un garage, d'une écurie (15.3) ou d'une ferme d'agrément (15.7)	6 mois	3 mois
	Construction d'un bâtiment complémentaire à un usage autre que l'habitation (7.3)	6 mois	3 mois
	Tout autre permis (piscine, clôture, mur de soutènement, cabanon, etc.)	3 mois	3 mois
Certificats	Certificat de remblai / déblai / excavation du sol et déplacement de l'humus	6 mois	6 mois
	Aménagement d'un stationnement industriel, commercial, institutionnel, multifamilial	6 mois	6 mois
	Installation de prélèvement des eaux	9 mois	3 mois
	Installation septique	9 mois	3 mois
	Ponceau	6 mois	6 mois
	Exploitation forestière	12 mois	12 mois
	Tout autre certificat : - Déplacement ou démolition d'un bâtiment - Démolition d'une construction - Installation ou modification de toute enseigne ou structure d'enseigne - Constructions et usages temporaires - Abattage d'arbres - Mur de soutènement - Travaux réalisés dans les milieux hydriques	3 mois	3 mois

\*À demander avant l'échéance du permis en vigueur

Note : Une fois les délais expirés, les travaux devront être complétés puisqu'il n'y a plus de renouvellement ou prolongation possible. De plus, un permis de rénovation ne peut être émis pour compléter des travaux prévus au permis de construction.

\*Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous au 418.875.2758 au poste 235 ou par courriel au [urbanisme@villescjc.com](mailto:urbanisme@villescjc.com)